

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, Espace Economique du Roudourou à Guingamp le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOEZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération – pouvoirs

BOETE Cécile à LE BIANIC Yvon ; BOUCHER Gaëlle à CONNAN Josette ; BOULANGER Servane à CHAPPE Fanny ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky à LE CALVEZ Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à CARADEC-BOCHER Stéphanie ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; PRIGENT Christian à CLEC'H Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à LE GAOUYAT Samuel ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; SAMSON-RAOUL Caroline à PRIGENT Marie-Yannick ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CALLONNEC Claude ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LOZAC'H Claude ; QUENET Michel ; ROLLAND Paul ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	57
Procurations	17
Absents	14

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 08 novembre 2023
Secrétaire de séance Vincent CLEC'H

DEL2023-11-232 **PROLONGATION DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU STADE DU ROUDOUROU**

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Stade de Roudourou SMASR a été créé par un arrêté préfectoral le 11 décembre 2003 pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à la mise en conformité du stade de Roudourou avec les nouvelles normes de la Fédération Française de Football et de la Ligue professionnelle et lui permettre de conserver son homologation et de tous les futurs travaux concernant notamment son entretien.

Ce syndicat a été constitué entre le Département des Côtes d'Armor, la communauté de communes de Guingamp et la ville de Guingamp.

Les ressources du SMASR étaient alors constituées de subventions, d'emprunt, de la redevance pour l'occupation de l'espace économique et de contributions de ses membres selon la répartition suivante :

- Département des Cotes d'Armor : 55 %
- Guingamp Paimpol Agglomération : 22.5 %
- Ville de Guingamp : 22.5 %

L'article 10 de l'arrêté préfectoral fixait la durée du syndicat à 20 années.

La question de la prolongation de ce syndicat entre les trois collectivités le constituant s'est donc posée sachant qu'un programme pluriannuel de travaux a été défini au vu d'un diagnostic établi par le cabinet d'architecture STUMM qui préconisait la réalisation d'un certain nombre de travaux à plus ou moins long terme dont notamment : la sonorisation, le remplacement de la charpente et de la couverture de la tribune présidentielle ; la rénovation thermique, la rénovation de l'éclairage avec des leds, des travaux de couvertures dans les tribunes est et nord-ouest.

Le montant des travaux nécessaires sur 10 ans est ainsi estimé à 3 357 600 € TTC, soit un besoin annuel en investissement d'environ 335 000 €.

Le Département des Côtes d'Armor, la Ville de Guingamp et Guingamp Paimpol Agglomération ont ainsi engagé depuis plusieurs mois des discussions pour donner suite au SMASR et permettre de conserver cet outil qui a démontré depuis 10 ans son utilité et son efficacité et permettre au club de football phare du département, EAG, de pouvoir évoluer dans un équipement moderne et répondant aux normes requises par les diverses instances du monde de football.

L'équipement stade de Roudourou a ainsi démontré sa capacité à accueillir des manifestations importantes avec d'autres équipes de renommée nationale et internationale.

La ville souhaite poursuivre la modernisation du stade par la mise aux normes des installations et équipements tout en permettant son affectation à l'usage d'autres manifestations compatibles avec sa vocation.

Le Conseil départemental a confirmé son souhait de continuer à apporter son soutien à la réalisation d'équipements sportifs tels que le stade de Roudourou susceptibles d'accueillir de façon non exclusive mais régulière des compétitions de football d'équipes françaises ou étrangères de niveau professionnelles mais a souhaité que sa participation au financement du stade puisse, pour diverses raisons et notamment comptables, être revue.

Enfin, l'agglomération entend confirmer son intérêt et sa volonté de maintenir son soutien financier pour disposer d'un équipement phare permettant d'assurer la promotion et l'attractivité du territoire et proposer un espace économique connu et reconnu pour favoriser la mise en réseau des entreprises et créer des synergies participant à la promotion et au développement économique du territoire.

Il est donc proposé de prolonger pour une durée de 10 ans le syndicat dans sa forme actuelle, c'est-à-dire avec les trois membres adhérents mais en rééquilibrant les contributions de chacun de membres.

Il a ainsi été proposé que la contribution du Département soit fixée à un montant minimal de 5 000 € tout comme celle de l'agglomération afin de permettre à chacun de contribuer essentiellement en investissement.

Le nouveau montage financier annuel pourrait ainsi être le suivant :

- Guingamp Paimpol Agglomération apporterait une contribution de 5 000 € en fonctionnement et de 50 000 € en investissement
- Conseil départemental : contribution de 5 000 € en fonctionnement et 40 000 € en investissement étant précisé que le département, en tant que de besoin, pourrait sur demande du syndicat, verser en une seule fois une participation à hauteur de 400 000 €. La Contribution du département pourrait émarger au titre d'une des nouvelles modalités du contrat de territoire EPCI.
- La ville de Guingamp : contribution de 53 000 € en fonctionnement et de 8 000 € en investissement

Les partenaires s'accordent sur la nécessité de rechercher des subventions pour compléter le plan de financement des travaux envisagés.

La répartition des délégués des trois partenaires au comité syndical sera également revue de la façon suivante :

Guingamp Paimpol agglomération :

- 5 conseillers délégués titulaires
- 5 conseillers délégués suppléants

Ville de Guingamp :

- 5 conseillers délégués titulaires
- 5 conseillers délégués suppléants

Conseil départemental :

- 3 conseillers délégués titulaires
- 3 conseillers délégués suppléants

Le projet de statuts actualisés du Syndicat Mixte sera proposé lors d'un prochain Conseil syndical. De même, une convention de partenariat, fixant les modalités de soutien à l'investissement sera proposée à chaque Assemblée.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **D'approuver la poursuite du syndicat mixte d'aménagement du stade de Roudourou aux conditions sus énoncées ;**

- De donner tous pouvoirs au Président pour porter ce dossier et finaliser les discussions relatives au financement des investissements dans le cadre d'une convention de partenariat spécifique.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Vincent CLEC'H

